

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 9 MAI 2011

- n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept global des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg

M. Pius Odermatt (PS) résume le postulat ci-après :

"La population devient de plus en plus âgée. Dans le canton de Fribourg, la proportion des personnes de plus de 65 ans passera entre 2005 et 2030 de 13,1% à 22,9% (Office fédéral de statistique, 2007). Les personnes âgées ont le droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst.) et l'État et les communes ont l'obligation de favoriser la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst.).

Le vieillissement ne constitue donc pas seulement un défi pour les personnes et les proches directement touchées mais aussi pour les institutions privées et publiques actives dans ce domaine.

L'État finalise actuellement un projet de loi cadre pour une politique globale en faveur de la personne âgée ('senior+'). Des communes comme Börsingen ou Düdingen ont déjà mis en place un concept et Morat a mis à disposition une plateforme d'information sur internet.

En premier lieu, la Commune devrait mettre en place des conditions cadres qui permettent de répondre de manière adéquate au mandat constitutionnel. Ce postulat demande à la Commune de Fribourg d'élaborer un concept qui comprendra un état de la situation, à savoir un inventaire des mesures, des institutions et infrastructures qui favorisent le quotidien des personnes âgées. Il s'agira ensuite de définir les besoins qui devront être couverts dans le futur.

Les domaines sur lesquels la Commune devra travailler concernent notamment la question de la coordination entre les différents acteurs, l'habitat (appartements adaptés, coopératives, habitat patagé/mixte, etc.), l'aménagement (transport et mobilité, infrastructures et accès aux services), les structures intermédiaires (prévention en matière de santé, aide et soins à domicile, EMS, ...), la sécurité financière, la planification des mesures et l'élaboration du budget y relatif."